GDS Loire-Atlantique
L'action sanitaire ensemble

02.40.16.39.00
gds44@reseaugds.com

Rue Pierre Adolphe Bobierre
La Géraudière
44939 NANTES CEDEX 9

Attestation de vente en transport direct avec qualifications IBR et BVD

Nécessaire à la dérogation aux contrôles d'introduction IBR et BVD

Vendeur

N° EDE :
NOM :

Acheteur

N° EDE :
NOM :

Date du transport : ..... / ..... / .....
(identique à la date de mouvement notifiée à l'EDE)

CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA DEROGATION

Le transport s'est effectué :

☐ Sans supture de charge, par le vendeur

OU ☐ Sans rupture de charge, par l'acheteur

OU ☐ Sans rupture de charge, par un transporteur commercial

Je soussigné .....

Atteste avoir réalisé le transport le .....

Heure de départ ..... Heure d'arrivée .....

Véhicule immatriculé .....

Signature et cachet de l'entreprise

ET

Les bovins :

ET ☐ Proviennent d'un élevage Indemne d'IBR

☐ **Disposent tous** d'une attestation BVD "Garantie NON IPI" ou d'une analyse virologique BVD négative (cf.

Le GDS peut vous pré-remplir ce tableau : contactez-nous

N° bovin	connu NON IPI*	PCR BVD à réaliser

*Attestation NON IPI éditée hors 44 : à joindre à ce document

3 cases grises cochées : dérogation possible
Envoyer au GDS sous 7 jours : cette attestation signée + les cartes vertes **datées et signées**

SITUATIONS NE PERMETTANT **PAS** LA DEROGATION

☐ **Attestation BVD manquante** : certains animaux listés n'ont pas de "Garantie NON IPI"
- Faire réaliser de préférence chez le vendeur une PCR BVD sur les animaux concernés.
- Transmettre au GDS : résultats d'analyse + cette attestation signée + cartes vertes datées et signées

☐ **Transport indirect (rupture de charge)** : les animaux ont été déchargés avant d'arriver chez l'acheteur, ou le camion transportait également d'autres bovins.
- Faire réaliser chez l'acheteur, entre 15 et 30 jours après arrivée : sérologie IBR +PCR BVD, pour tous les animaux listés
- Les cartes vertes datées et signées seront jointes aux prélèvements de sang par le vétérinaire

***En tant que cheptel introducteur**, vous demandez à déroger aux contrôles d'introduction sérologiques IBR et virologiques BVD le cas échéant, de ce(s) bovin(s). Vous vous engagez à avoir pris connaissance que cette demande de dérogation vous prive de tous recours à une action en rédhibition, si un controle de ce(s) bovin(s) s'avérait positif au-delà de 10 jours suivants son(leur) arrivée dans votre élevage.*

Signature du vendeur **Signature de l'acheteur**